



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> février 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,  
confirmations et nominations**

### **Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

#### **Note du Secrétaire général**

1. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est composé de 36 membres, élu compte dûment tenu du principe de la représentation géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, l'objectif étant que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. En application de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire 11 membres du Conseil d'administration parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour un mandat de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2017, à l'expiration du mandat des membres suivants : Antigua-et-Barbuda, Fédération de Russie, Finlande, Guinée, Inde, Libye, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.
3. L'élection sera organisée lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, qui se tiendront du 19 au 21 avril 2017.
4. Les membres doivent être élus selon la répartition suivante :
  - a) Deux membres à choisir parmi les États d'Afrique;
  - b) Deux membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;
  - c) Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;



d) Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

e) Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.

5. La composition du Conseil d'administration en 2017 est indiquée dans l'annexe de la présente note.

## Annexe

### **Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

(36 membres; mandat de trois ans)

#### **Composition en 2017**

##### **Huit membres élus parmi les États d'Afrique**

Bénin (2018), Cameroun (2018), Guinée\* (2017), Libye\* (2017), Malawi (2018), Maurice (2019), Ouganda (2018), Tchad (2018)

##### **Sept membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique**

Chine (2019), Inde\* (2017), Iran (République islamique d') (2019), République de Corée (2018), République démocratique populaire lao (2018), Samoa (2018), Yémen\* (2017)

##### **Quatre membres élus parmi les États d'Europe orientale**

Albanie (2019), Bélarus (2018), Fédération de Russie\* (2017), République de Moldova (2019)

##### **Cinq membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes**

Antigua-et-Barbuda\* (2017), Cuba (2019), Haïti (2018), Panama (2019), Venezuela (République bolivarienne de)\* (2017)

##### **Douze membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États**

Allemagne (2019), Australie<sup>a</sup> (2018), Danemark<sup>b</sup> (2018), États-Unis d'Amérique (2019), Finlande\*,<sup>c</sup> (2017), France (2018), Japon (2018), Norvège (2019), Nouvelle-Zélande\*,<sup>d</sup> (2017), Pays-Bas (2019), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\*,<sup>e</sup> (2017), Suède\* (2017)

---

\* Membre sortant.

<sup>a</sup> A remplacé l'Espagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<sup>b</sup> A remplacé l'Autriche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<sup>c</sup> A remplacé la Belgique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<sup>d</sup> A remplacé la Turquie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

<sup>e</sup> A remplacé le Canada à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.